



DSI Electronique n°791 du 24 au 30 juin 2019

ISSN -1737 5703



**VEILLE TECHNOLOGIQUE** Par Lobna ZOUAOUI, Chargée de Veille –

[veille@citet.nat.tn](mailto:veille@citet.nat.tn)

Le 25 juin 2019: **Rencontre sur le thème : « le rôle des collectivités dans la réalisation de l'Agenda 2030 pour le Développement Durable » au CITET**

A l'occasion de la Journée Internationale de l'Environnement et en partenariat avec le Ministère des Affaires Locales et de l'Environnement, le Centre International des Technologies de l'Environnement (CITET) et le PNUD, l'Association Tunisienne pour les Nations Unies (ATNU) a organisé, le 25 Juin 2019 au CITET une rencontre sur le thème : « Le rôle des collectivités dans la réalisation de l'Agenda 2030 pour le Développement Durable ».

### Premier Panel: contexte international et national des ODD, du global au local

- Les opportunités de la mise en œuvre des ODD en Tunisie ont été mis en exergue lors de l'intervention du PNUD intitulée « Contexte international et national des ODD : du global au local » dont une nouvelle instance de développement durable et des droits des générations futures; un nouveau cycle de planification nationale et des nouveaux outils de planification locale (CCL) ; plusieurs réformes touchant la transition économique, énergétique, politique et sociale; la finance climat comme levier de financement de l'ODD 13; une société civile consciente des problématiques en lien avec l'agenda 2030 en Tunisie, dont une jeunesse éveillée et active ; le développement d'un programme d'élaboration d'une Stratégie 2030 basée sur les ODD offrant à la Tunisie des opportunités en matière de vision et de cadrage de sa planification;

- Le PNUD a aussi rappelé lors de son intervention intitulée « Intégration des ODD dans la planification locale » qu'à travers le projet d'Appui à la décentralisation et à la gouvernance et le développement local en Tunisie (ADDL), 9 Municipalités cibles (Gabès, Tataouine, Remada, Medenine, Zarzis, Ben Gerdane, 3 Djerba) seront capables de mettre en place un système d'indicateurs pour mesurer la contribution des Stratégies de Développement Durable des Villes et du Plan de Développement Local (SDV/PDL) aux ODD; établir un mécanisme de suivi semestriel de la mise en œuvre de la SDV/PDL contribution aux ODD; réaliser des rapports avec l'information descriptive sur chaque projet et données quantitatives sur les indicateurs; et actualiser le plan d'action sur la base de l'avancement de l'atteinte des ODD.



- KHALIL ATTIA, Expert environnement, Directeur du centre de la biodiversité marine en Méditerranée, lors de son intervention intitulée « L'agenda 21 local, un outil privilégié pour la mise en œuvre du développement durable » a d'abord signalé qu'« une décentralisation ne se planifie pas, elle se vit de l'intérieur et porte en elle une nouvelle manière de penser. Elle consiste dans la généralisation pragmatique d'expériences et de pratiques réellement en cours, qui ne parviendraient pas à leur pleine signification, si elles ne s'inscrivaient pas dans une démarche d'ensemble : dans une visée nationale. »

Ensuite, il a rappelé que l'Agenda 21 local est un projet, définissant les objectifs et les moyens de mise en œuvre du développement durable d'un territoire, visant la mise en cohérence des objectifs de la collectivité en concertation avec l'ensemble de ses acteurs socio-économiques. Et ce, à travers un processus basé sur un diagnostic, qui va permettre d'établir un programme d'actions, lui-même périodiquement évalué selon une grille d'indicateurs, pour être éventuellement réajusté dans ses étapes suivantes..

Ainsi, l'Agenda 21 local s'inscrit pleinement dans une dynamique territoriale contribuant à la construction d'une culture du développement durable, tant chez les acteurs territoriaux que

chez les citoyens, et créant les conditions d'un dialogue "nourri" entre décideurs et citoyens, procédant par étapes avec autant de jalons de vérification de la validité des objectifs conformément aux attentes de la collectivité, et impliquant tous les acteurs concernés.

Puis, il a expliqué que l'Agenda 21 nécessite en effet de définir une nouvelle structuration de l'action publique et peut conduire à des modifications de fonctionnement et de processus de décision et que l'engagement et l'implication du premier élu (ou du président de l'intercommunalité) est un moteur déterminant.

Enfin, il a montré que le processus de généralisation de l'agenda 21 local en Tunisie a abouti à l'engagement de 30 villes dans des activités d'élaboration de leurs agendas 21 locaux et à des idées de projets tel que le projet d'un 2ème pont dans la ville de Jendouba pour prévenir la division de la ville en deux en cas d'inondations.

## Deuxième Panel: institutions et programmes en appui aux ODD locaux

- M. Taoufik GARGOURI, Directeur Général du CITET a présenté lors de son intervention, le programme national de formation pilote à l'éco-conseiller communal. Il a rappelé que le CITET collabore, depuis 2016, avec l'Institut Eco-Conseil (IEC, Namur Belgique) et la Wallonie Bruxelles International (WBI) dans une démarche visant le transfert, l'adaptation et la mise en œuvre d'un programme de formation au métier d'éco-conseillers, adapté au contexte tunisien et en s'inspirant des expériences belge.

## Troisième Panel: Les ODD au concret, témoignages

- Dans le cadre de la concrétisation de l'Objectif du Développement Durable n°11 (ODD11) "Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables", et en rappelant que le concept de ville intelligente, dont la technologie est un moyen, s'appuie essentiellement sur l'intelligence collective, qu'il est donc important d'inclure le citoyen dans la gestion urbaine à travers des processus participatifs et que le citoyen représente un acteur principal lors de la conception et la gestion d'une smart city, l'association T.S.C lors de son intervention intitulée « Le rôle des collectivités locales dans la réalisation de l'Agenda 2030 pour le développement durable » a précisé qu'à travers son programme d'accompagnement de dirigeants locaux à entreprendre une démarche de transformation de leurs villes, elle a pour objectif matérialiser à terme un réseau national des

villes intelligentes, et assurer le passage d'une ville qui se veut intelligente à un pays promoteur d'intelligence au service de nos villes et nos territoires.

Ainsi, et optant à la conception de villes plus attractives, durables et inclusives, et visant une amélioration de l'interaction entre les pouvoirs publics et les citoyens, et en vue d'accentuer la démocratie participative et l'action urbaine commune, l'association T.S.C a évoqué le tour des 24 gouvernorats de la caravane nationale Tunisian Smart Cities sensibilisant et impliquant des acteurs socio-économiques intelligents dans une synergie responsable renforçant une mobilité et une administration intelligentes, un environnement et un mode de vie intelligents. En outre, l'association T.S.C a insisté sur l'importance d'instruire un cadre juridique facilitant l'atteinte des objectifs du développement durable.

- Une intervention du BIT intitulée «vers une approche inclusive de développement local et de création d'emploi en Tunisie » a mis en exergue la contribution des actions envisagées à l'amélioration des conditions de vie des populations dans les zones communales défavorisées, notamment en termes de création d'emplois et d'augmentation des revenus.

- Des municipalités ont intervenu pour valoriser la contribution des études stratégiques de leurs agenda 21 locales pour gérer le court terme dans le cadre d'une vision claire à long terme 2030. Ainsi, la municipalité de Sfax a mis en exergue l'axe d'amélioration de la mobilité urbaine en misant sur la promotion d'un développement durable d'un déplacement urbain économe en énergie.

- Par la même occasion, une convention de partenariat entre l'ATNU et le CITET a été signée pour promouvoir l'environnement et le développement durable et concrétiser les principes et les buts consacrés à ce titre dans la Charte des Nations Unies.

---

Rédigé par : **Lobna ZOUAOUI**, Data Engineer, chargée de veille technologique ✉ [veille@citnet.nat.tn](mailto:veille@citnet.nat.tn)

Vérifié par : **Noura KHIARI**, Chef du Service Documentation, Information, Edition et Marketing ✉ [cdi1@citnet.nat.tn](mailto:cdi1@citnet.nat.tn)

Validé par : **Faouzi HAMOUDA**, Directeur de la Documentation et de l'Information ✉ [cdi@citnet.nat.tn](mailto:cdi@citnet.nat.tn)

---

Boulevard du Leader Yasser Arafat – 1080 – Tunis

☎ 00216-71.206.482 / 71.206.647 \* Fax : 00216-71.206.642 \*  <http://www.citnet.nat.tn/>



En devenant partenaire du CITET vous êtes automatiquement enregistrés et abonnés à sa DSI hebdomadaire. La Direction de Documentation et d'Information (DDI) vous remercie de votre assiduité et recevra avec vif intérêt toute suggestion ou demande d'information de documentation de votre part que vous voudriez bien envoyer à : [cdi@citnet.nat.tn](mailto:cdi@citnet.nat.tn). Pour se désabonner, SVP envoyez le message suivant « Je désire me désabonner », à la même adresse.